



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories B2.1, B2.3, B2.4, B3.1 et B3.12

**N° de la demande :** 2007-2174

**Catégorie :** Catégorie B, sous-catégories B2.1 (Nouvelles caractéristiques chimiques ou modifications des caractéristiques chimiques d'une PC - Garantie)  
B2.3 (Nouvelles caractéristiques chimiques ou modifications des caractéristiques chimiques d'une PC - Produits de formulation)  
B2.4 (Nouvelles caractéristiques chimiques ou modifications des caractéristiques chimiques d'une PC - Proportion des produits de formulation)  
B3.1 (Nouvelles étiquettes ou modifications à l'étiquette - Augmentation de la dose d'application)  
B3.12 (Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette du produit - Nouveau site ou nouvel hôte)

**Produit :** Fongicide industriel Omacide IPBC 40

**Numéro d'homologation :** 29421

**Matière active (m.a.) :** Iodocarbe

**N° de document de l'ARLA :** 1810949

### But de la demande

Le titulaire, Arch Chemicals Inc., a présenté une demande d'homologation pour une nouvelle préparation commerciale (PC) à base d'iodocarbe destinée à être utilisée comme agent de préservation dans la peinture (intérieure et extérieure), de même que comme produit antitache colorée de l'aubier et agent de préservation du bois de menuiserie.

### Évaluation des propriétés chimiques

Le fongicide industriel Omacide IPBC 40 (Omacide IPBC 40 Industrial Fungicide) est une solution contenant la matière active carbamate de 3-iodo-2-propynyle butyle à une concentration nominale de 40 %. Ce produit a une masse volumique de 1,16 à 1,17 g/cm<sup>3</sup>. Exception faite de l'étude sur la corrosivité actuellement en cours, toutes les exigences en matière de données sur la chimie du fongicide industriel Omacide IPBC 40 ont été remplies.

### Évaluation sanitaire

Le fongicide industriel Omacide IPBC 40 est d'une faible toxicité aiguë par voie orale ( $DL_{50} = 2\ 120$  mg/kg) chez le rat. Il est d'une toxicité aiguë très légère par voie cutanée ( $DL_{50} > 1\ 700$  mg/kg) chez le lapin, de même que par inhalation ( $CL_{50} = 1,8$  mg/L) chez le rat. Chez le lapin, le produit cause une irritation oculaire modérée et est corrosif pour la peau. Il est considéré comme un sensibilisant cutané chez le cobaye.

L'emploi du fongicide industriel Omacide IPBC 40 cadre avec le profil d'emploi actuel du carbamate de 3-iodo-2-propynyle butyle (IPBC). Le risque d'exposition des travailleurs qui manipulent le fongicide industriel Omacide IPBC 40 ne devrait pas augmenter par rapport à celui associé au profil d'emploi actuellement homologué, sous réserve que toutes les instructions sur l'étiquette du produit soient suivies.

### **Évaluation environnementale**

Aucune évaluation du risque pour l'environnement n'est requise pour les utilisations soutenues suivantes : agent de préservation dans la peinture (intérieure et extérieure), produit antitache colorée de l'aubier et agent de préservation du bois de menuiserie. Ces utilisations occasionnent une exposition limitée de l'environnement et ne devraient pas soulever plus de risque que les utilisations actuellement homologuées pour d'autres PC contenant de l'iodocarbe. Une réévaluation du risque que pose l'IPBC pour l'environnement est prévue pour 2009. Les énoncés et les mesures d'atténuation sur l'étiquette des PC à base d'IPBC seront revus et mis à jour en fonction des conclusions de cette réévaluation de l'IPBC.

### **Évaluation de la valeur**

Des données sur l'efficacité ont été soumises à l'appui de l'homologation du fongicide industriel Omacide IPBC 40 en tant que nouvel agent de préservation des matériaux. Le fongicide industriel Omacide IPBC 40 sera utilisé comme agent de préservation dans la peinture (intérieure et extérieure), de même que comme produit antitache colorée de l'aubier et agent de préservation du bois de menuiserie. Après examen des données fournies, ces utilisations sont jugées acceptables.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et estime que les renseignements sont suffisants pour homologuer le fongicide industriel Omacide IPBC 40 contenant la matière active iodocarbe, pour utilisation en tant qu'agent de préservation dans la peinture, de même que comme produit antitache colorée de l'aubier et agent de préservation du bois de menuiserie.

### **Références**

Numéro de document de l'ARLA : 1248313  
1994, CONFIDENTIAL ATTACHMENT to: Product Chemistry for: 3-Iodo-2-Propynylbutylcarbamate (Omacide IPBC 100), DACO: 3.5.12 CBI  
Numéro de document de l'ARLA : 1248312  
1994, Product Chemistry for: 3-Iodo-2-Propynylbutylcarbamate (Omacide IPBC 100), DACO: 3.5.12 CBI  
Numéro de document de l'ARLA : 1248314  
1994, Physical and Chemical Properties of 3-Iodo-2-Propynylbutylcarbamate (Omacide IPBC), 93B021PBC, DACO: 3.5.12 CBI  
Numéro de document de l'ARLA : 1393937  
1995, Product Chemistry for Omacide IPBC 20 Industrial Fungicide, Omacide IPBC 30 Industrial Fungicide and Omacide IPBC 40 Industrial Fungicide, MRID: 43688301, DACO: 3.2,3.2.1,3.2.2,3.2.3, 3.3.1,3.3.2  
Numéro de document de l'ARLA : 1393939  
1995, Product Chemistry on Products Formulated with 3-Iodo-2-propynyl butylcarbamate (IPBC): IPBC

20, IPBC 30 and IPBC 40, n/a, MRID: 43688302, DACO: 3.5.1,3.5.11,3.5.13,3.5.14,3.5.15,3.5.2,3.5.3,3.5.4,3.5.6,3.5

Numéro de document de l'ARLA : 1393940

1996, Long Term Storage Stability on Products formulated with 3-Iodo-2-propynylbutylcarbamate (IPBC): IPBC-20, IPBC-.30, and IPBC-40, 18-94B07IPBC, MRID: 45111601, DACO: 3.5.10

Numéro de document de l'ARLA : 1248315

1997, Physical and Chemical Properties of 3-Iodo-2-Propynylbutylcarbamate (Omacide IPBC), 18-94B07IPBC, DACO: 3.5.12 CBI

Numéro de document de l'ARLA : 1393941

2001, Enforcement Analytical Method for Omacide IPBC Products Active Ingredient : 3- Iodo-2-propynylbutylcarbamate, 93B02IPBC, MRID: DACO: 3.4.1

Numéro de document de l'ARLA : 1393935

2007, CHEMISTRY REQUIREMENTS SUMMARY (DACO 3.1-3.5.15), DACO: 3.0

Numéro de document de l'ARLA : 1393936

2007, Omacide IPBC 40 Industrial Fungicide CHEMISTRY REQUIREMENTS DACO 3.1 -3.1.4; Product Chemistry for: 3-Iodo-2-Propynylbutylcarbamate (Omacide IPBC 40), DACO: 3.1,3.1.1,3.1.2, 3.1.3,3.1.4

Numéro de document de l'ARLA : 1393943

1995, Single Dose Oral Toxicity in Rats/LD50 In Rat, DACO: 4.6.1

Numéro de document de l'ARLA : 1393944

1995, Acute Dermal Toxicity in Rabbits, DACO: 4.6.2

Numéro de document de l'ARLA : 1393945

1995, cute Inhalation Toxicity Evaluation on Omacide IPBC 40% in Rats, DACO: 4.6.3

Numéro de document de l'ARLA : 1393946

1995, Primary Eye Irritation and/or Corrosion in Albino Rabbits, Omacide IPBC 40%, DACO: 4.6.4

Numéro de document de l'ARLA : 1393947

1995, Primary Dermal Irritation in Albino Rabbits; Omacide IPBC 40%, DACO: 4.6.5

Numéro de document de l'ARLA : 1393948

1999, Delayed Contact Dermal Sensitization (Buehler Method), DACO: 4.6.6

Numéro de document de l'ARLA : 1627651

Evaluation of Dry Film Antifungal Performance of Iodopropynylbutylcarbamate (IPBC) in an Interior and an Exterior Coating Formulation

Numéro de document de l'ARLA : 1627652

Small-scale trial response summary and attached publications/studies

Numéro de document de l'ARLA : 1627653

Operational trial response summary and attached publications/studies

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.